

Décision relative à la demande de retrait d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait d'usages du produit phytopharmaceutique **SETANTA FLO***

de la société Mitsui AgriScience International S.A./N.V
enregistrée sous le n°2021-2376

Considérant qu'en vertu de l'article 45 du règlement (CE) n°1107/2009, une autorisation peut être retirée ou modifiée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est modifiée en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SETANTA FLO ATONAL
Type de produit	Générique
Titulaire	MITSUI AGRISCIENCE INTERNATIONAL S.A./N.V Molesworth House 1-2 South Frederick Street D02 N820, DUBLIN IRLANDE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - propyzamide
Numéro d'intrant	2090370
Numéro d'AMM	2110004
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception des retraits d'usages mentionnés en annexe de la présente décision.

À Maisons-Alfort, le **07 JUIL. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN

ANNEXE : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12455901 Fruits à coque*Désherbage* Cult. Installées	1.875 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					
00239001 Fruits à coque*Désherbage* Pépi. Jeunes plantat.	3.75 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					
12555902 Fruits à noyau*Désherbage* Cult. Installées	1.875 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12555904 Fruits à noyau*Désherbage* Pépi. Jeunes plantat.	3.75 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					
12605905 Fruits à pépins*Désherbage* Cult. Installées	1.875 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					
12605904 Fruits à pépins*Désherbage* Pépi. Jeunes plantat.	3.75 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					
12155901 Petits fruits*Désherbage* Cult. Installées	3.75 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.					



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16905901 Salsifis*Désherbage	1.875 L/ha	1/an	120	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.				
15905901 Soja*Désherbage	1.875 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.				
15905901 Tournesol*Désherbage	1.875 L/ha	1/an	180	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré sur demande du titulaire de l'AMM.				